



RÉFORME DES RETRAITES

Alternative Police CFDT saisit **les Sénateurs***...

Notre proposition
d'amendement :

- **déplafonner la bonification dite du 1/5^e dans la police nationale**

Dispositif intégralement financé grâce à la surcotisation assumée par nos collègues tout au long de leur carrière, y compris après l'obtention des 5 années de bonification.



***Courrier joint**

**Alternative Police CFDT continue
ses actions pour sauvegarder
vos acquis !!!**



Mesdames et messieurs les Sénateurs,

A l'aube de l'examen du projet de réforme sur les retraites par le Sénat, le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure SCSI-Cfdt, majoritaire au sein du corps de commandement de la police nationale, et Alternative Police Cfdt, tenaient à vous faire part de leurs préoccupations au regard de l'éventuel allongement des carrières également envisagé pour les forces de l'ordre.

Celle-ci entraînerait des conséquences préjudiciables sur la situation individuelle des agents concernés, compte tenu notamment des spécificités du métier, de sa dangerosité de plus en plus grande et de sa pénibilité qui conduisent à classer nos collègues en catégorie super active. Nous sommes convaincus que vous partagez nos préoccupations concernant ceux qui exercent des fonctions essentielles concourant à la sécurité et la sûreté de notre pays dans des conditions de plus en plus difficiles.

Dans ce contexte, nous souhaitons qu'un amendement puisse être déposé en séance à l'occasion des débats, lequel viserait à dé plafonner la bonification dite du 1/5e dans la police nationale. Cette bonification permet aujourd'hui à un policier comptabilisant 27 ans de service actif de jouir de 5 annuités supplémentaires maximum, celui-ci acquérant une année supplémentaire par tranche de 5 ans de service fait, dans la limite de 25 années.

L'allongement de la durée de cotisation conduirait mécaniquement à retarder le départ en retraite des policiers. Le dé plafonnement du dispositif de bonification permettrait d'en limiter l'impact pour nos collègues tout en leur permettant de participer à l'effort collectif général.

Sur un plan budgétaire, le système de la bonification du 1/5e est intégralement financé par une surcotisation assumée par nos collègues tout au long de leur carrière, cette surcotisation se poursuivant y compris lorsque les droits sont acquis.

Cette mesure aurait également un impact positif sur l'attractivité de la profession et contribuerait à renforcer la qualité du service de sécurité offert à nos concitoyens.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition, nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs les sénateurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe ROUGET,
Secrétaire général du SCSI-Cfdt

Denis JABOB,
Secrétaire général d'Alternative Police Cfdt